

**Arrêté du 31 mars 2015 portant cessation de fonctions
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de grande instance de Tours
NOR : JUSB1504122A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter du 1^{er} juin 2015, mis fin aux fonctions de Mme Mariline BENSSE (QUENARD), adjointe administrative principale de 2^{ème} classe, en sa qualité de régisseuse suppléante au tribunal de grande instance de Tours.

Article 2

Mme Laurence GORCE, greffière du 2^{ème} grade, est, à compter du 1^{er} juin 2015, nommée régisseuse suppléante au tribunal de grande instance de Tours.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel d'Orléans, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 31 mars 2015.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK